



Sommaire

2

Urbanisme

3

Vie de la commune

5

CCMM - CCAS

6

- Vie Economique
- Conseils Municipaux

8

Du côté des associations

10

Transports

11

Divers

13

- Environnement
- Un peu d'histoire

15

Circulation

16

- Agenda
- Permanences

Quels services publics pour la population ?



Un des grands débats de l'année 2005 concerne l'avenir des services publics à la population. En ces temps de désengagement budgétaire de l'Etat, la tentation est grande pour les collectivités locales de déléguer au secteur privé un certain nombre de services à la population, ou tout simplement de renoncer à leur mise en place.

A Chavigny, l'enjeu principal de notre mandat est justement de pallier ce déficit de services et d'équipement publics à la population. Les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes sur les finances communales, dues principalement à des subventions en fortes baisses et des dotations qui stagnent désespérément, alors même que la population augmente... tout comme les prix. Pour autant, nous entendons continuer à maîtriser les impôts et taxes sur la commune, il nous semble anormal que le désengagement de l'Etat se traduise par des hausses d'impôts locaux.

C'est dans ce contexte que nous essayons, mois après mois de développer et d'améliorer ces services et équipements. Dans certains cas nous assumons seuls ces projets, dans d'autres, nous nous appuyons sur les compétences de la Communauté de Communes pour aboutir.

L'année 2005 est riche en exemples sur le sujet :

- *Le déneigement est désormais assuré par les employés communaux*
- *Le nouveau dispositif de transport en commun interne à la CCMM sera assuré en régie publique (cf article page 10)*
- *Le projet d'un équipement socio-éducatif et culturel au service des associations et de la population est lancé, un groupe d'élus et de Chaviniens planchent sur le sujet afin d'aboutir le plus rapidement possible.*

Il est bon de rappeler qu'en plus de services à la population, ce sont de véritables emplois pérennes qui sont aujourd'hui créés sur notre territoire, comme cela a déjà été le cas fin 2001 avec l'embauche définitive des salariés de l'association accueil périscolaire.

L'année est loin d'être terminée et de nombreux chantiers nous attendent à la rentrée.

En attendant, permettez moi de vous souhaiter de bonnes vacances...

Le Maire, Guy George

Dernières informations au sujet de la ZAC Haldat / Tram

Perspectives travaux

- La voirie provisoire sera réalisée en une seule tranche. Démarrage des travaux septembre 2005. Fin des travaux de cette voirie (hors intempéries) mai 2006.
- La ligne électrique 20 kilowatts surplombant la ZAC sera mise en souterrain par EDF à l'occasion des travaux.
- Il est convenu que l'ensemble des accès aux chantiers de voirie et des constructions ultérieures s'effectuera obligatoirement par la rue du Tram.

Commercialisation

- Clôture des inscriptions 18 juillet 2005
- Envoi des courriers de commercialisation fin juillet 2005
- Date de limite des réponses 9 septembre 2005
- Choix des attributaires du 19 au 25 septembre 2005

Mode opératoire de la commercialisation

La SOLOREM adressera à tous les candidats fin juillet 2005 un dossier de commercialisation comportant :

- les modalités et délais de réalisation (VRD et viabilisation des parcelles),
- les conditions générales et délais de signature des compromis et actes de ventes,
- les modalités de choix des candidats,
- les plans masse et de composition,
- la grille des prix,

Chaque acquéreur potentiel devra se positionner sur une ou plusieurs parcelles (5 maximum). La date limite de réponse est fixée au 9 septembre 2005. Après analyse des demandes, le choix définitif des attributaires sera fait au cours de la deuxième quinzaine de septembre. En cas de demandes multiples sur une parcelle, il sera procédé à un tirage au sort en mairie et par un huissier de justice.

Travaux de bornage des limites périmétriques provisoires

Il a été procédé à une opération de bornage contradictoire amiable sur l'ensemble foncier de la ZAC le jeudi 7 juillet, le vendredi 8 juillet et le lundi 11 juillet 2005. Cette opération permet de fixer de façon précise et définitive les limites de la zone avec les terrains des riverains et évite ainsi toute erreur possible de la part des entreprises qui viendront sur les chantiers.

À la rentrée, en collaboration avec la SOLOREM, une réunion publique présentera l'avancée du dossier, ainsi que les calendriers et les différentes phases de l'opération.

L'enquête publique relative au déclassement des sentiers inclus dans le périmètre de la ZAC Haldat / Tram, en vue leur aliénation aura lieu, en Mairie, du mardi 06 septembre 2005 au mardi 20 septembre 2005.

Le dossier sera consultable aux jours et heures habituels des bureaux soit du lundi au jeudi de 14 H à 18 H et le vendredi de 14 H à 16 H.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie, le mardi 20 septembre 2005 de 16 H à 18 H.

Rue des Prés

Après plus de 12 mois de travaux, c'est désormais 16 logements supplémentaires qui sont implantés dans la rue des Prés.

Rappelons que la municipalité n'a jamais été favorable à cette " forme " de constructions, seule une décision du Préfet a permis son implantation. Pour autant il nous faut désormais " faire avec " et donc gérer au mieux ces immeubles, et accueillir les nouveaux habitants afin qu'ils s'intègrent au mieux..

C'est pourquoi, très prochainement, vont débiter des travaux d'urgence de remise en état de la voirie au droit des nouveaux immeubles. La multitude de branchements (eau gaz électricité, assainissement) et la circulation des engins,

nécessaires aux constructions, ont fortement détériorés la rue. Il est primordial d'en effectuer la réparation. Les élus municipaux veilleront à ce que le coût de cette remise en état soit partagé entre les constructeurs et la municipalité. Il serait anormal et immoral que seules les finances publiques soient sollicités financièrement pour cette opération.

Dans un deuxième temps, devant l'augmentation brutale de la circulation sur cette impasse, la municipalité s'engage à mettre en œuvre l'étude et l'aménagement complet de la rue des Prés afin d'y permettre une circulation automobile et piétonne en toute sécurité. Sa configuration actuelle, nous oblige de prévoir l'enfouissement des réseaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public. La CCMM accompagnera l'aménagement par le renouvellement de la canalisation d'eau potable et par la mise aux normes du réseau d'assainissement et la séparation des eaux usées du ruisseau du Mazot.

Il nous est désormais nécessaire d'adapter l'aménagement de cette rue, afin d'améliorer la vie des riverains au quotidien.

Ce sera d'ailleurs l'objectif de la commission qui sera créée spécialement à cet effet, et qui, aux différentes étapes de son travail prendra en compte l'avis des riverains pour déterminer les aménagements les mieux adaptés à mettre en œuvre dans la rue.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du calendrier de ce projet qui devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2006.

Vie de la commune

Kermesse



Effervescence dans les cours des écoles samedi 25

juin, les équipes pédagogiques et plusieurs parents se sont mobilisés pour faire de cette kermesse de fin d'année un temps de détente pour tous les élèves, leurs familles et amis.

Deux heures et demie durant, les enfants se sont succédés aux différents jeux d'adresse, tout en faisant une pose maquillage, une ou plusieurs pauses à la buvette et pâtisseries, sans oublier de tenter leur chance aux enveloppes surprises.



Vers onze heures, les écoliers de maternelle exécutèrent une ronde chantée, puis les écoliers de l'élémentaire exécutèrent un chant, moment de poésie: après chaque couplet s'envolait une grappe de ballons. Le lâcher de tous les autres ballons termina cette joyeuse matinée.

Ce temps de convivialité se prolongea sous le chapiteau où l'Association Accueil Périscolaire avait préparé le repas de midi pour 120 personnes.



Départ de quatre enseignantes

Vendredi 1er juillet sous le préau de l'école, la municipalité avait convié à une petite réception les enseignantes et le personnel communal pour honorer le départ de quatre maîtresses.

M. le maire, Guy George, remercia l'assistance de sa présence et passa la parole à M. Hervé Tillard, adjoint chargé des écoles. Celui-ci rappela dans une brève allocution les nombreuses et heureuses naissances chez plusieurs titulaires de poste, Mmes Delphine Garland et Maria Santos qui ont amenées à Chavigny autant de remplaçantes de longue durée : Mmes Agnès Brandebourger et Anabelle Gauthier. À la rentrée tout le monde reprendra son poste hormis Mmes Magali Chasseriaux et Delphine Garland qui changent d'affectation.

Il fit part aussi de la satisfaction de tous pour le travail accompli par chacune d'entre-elles envers notre jeunesse, et des qualités humaines qu'elles ont entretenues avec les différents acteurs de la commune. Il termina en précisant que la troisième classe de maternelle reste bien ouverte à la rentrée.

Le maire remit ensuite à chacune un cadeau, souvenir de leur passage dans la commune, et un bouquet de fleurs. Il convia l'assemblée autour du verre de l'amitié et souhaita à tous de bonnes vacances bien méritées.



Conférence

Mercredi 25 mai, dans le cadre de l'événement culturel "Les gens d'ici...", M. Jean-Claude Bonnefont, ancien maire de notre village et président de l'Université de la Culture Permanente de Nancy, a donné deux conférences sur l'histoire de notre commune et son passé minier.

Une quarantaine de personnes avaient fait le déplacement dans la salle du conseil et se sont laissées entraîner par les exposés très clairs et forts intéressants du conférencier. Récits, schémas, anecdotes... ont captivé le public. L'exposé de cette conférence fera l'objet d'un article plus complet dans un prochain numéro.



Ensuite Mme Joëlle Raoult invita l'assistance à visiter dans la salle annexe l'exposition mise en place par l'Atelier Mémoire Ouvrière du FJEP de Neuves-Maisons. Elle commenta avec autant de passion les photos, outils, objets, écrits, bien mis en valeur par un éclairage original.

A l'attention des personnes de plus de 65 ans

Un groupe de travail s'est formé au sein de la Commission "Renforcement de la Cohésion Sociale et Démocratie Participative" de la communauté de communes Moselle et Madon, pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes âgées. Ce groupe a pris l'initiative de recenser les besoins et les attentes de nos seniors. Une enquête a, dès lors, été menée auprès de 10 % des personnes de plus de 65 ans vivant sur le territoire de Moselle et Madon.

Les objectifs de la communauté de communes étaient, par le biais de cette enquête, à la fois de mieux cerner les situations rencontrées par les personnes âgées et leur famille, d'identifier les points forts et les points faibles sur le secteur, de développer des liens entre les acteurs, et de faire circuler au mieux l'information. Début 2005, 300 personnes, dont 26 de Chavigny, ont été sondées, à l'aide d'un groupe d'étudiants de Maîtrise Administration économique et Sociale de l'Université de Nancy 2 et des Centres Communaux d'Action Sociale des 12 communes.

Après analyse, cette enquête a, entre autre, dévoilé un réel manque d'information des personnes. En effet, de nombreux services existent, mais ne sont pas toujours bien connus de tous. Une plaquette d'information "Pour tout savoir sur les services d'aide et de maintien à domicile" ainsi qu'une fiche d' "Aide-mémoire" regroupant les numéros des principaux services d'urgence, de santé et sociaux ont ainsi été réalisées. La plaquette d'information a pour objectif de mettre en avant la panoplie de services présents sur la communauté de communes Moselle et Madon. De ce fait, elle est assez généraliste.

Ces plaquettes d'information sont disponibles à la mairie, où les membres du Centre Communal d'Action Sociale pourront vous conseiller et vous orienter vers le service adéquate.

Canicule : quelques recommandations

Les situations climatiques extrêmes comme la canicule ont des conséquences pour l'ensemble de la population et en particulier pour les personnes âgées (isolées, ayant des problèmes de santé ou dépendantes), les personnes handicapées, les enfants en bas âge. Ces personnes sont les plus exposées et donc les plus vulnérables.

Des mesures de prévention sont à prendre afin de vivre un été agréable et sans trop de difficultés.

Il est recommandé entre autre :

- D'éviter que la chaleur pénètre dans son logement en fermant les volets, les fenêtres...
- D'aérer dès qu'il fait frais
- De porter des vêtements légers, d'éviter tout effort physique
- De prendre conseil auprès de son médecin si on prend des médicaments
- De prévenir ses voisins, si on est seul(e) une partie de l'été
- De se rafraîchir régulièrement le visage, les bras...
- De boire par petites quantités tout au long de la journée (au moins 1,5 litre d'eau)

Une plaquette sur ces recommandations et les dangers de la canicule sur la santé est disponible en pharmacie et dans les organismes publics.

Les mairies doivent recenser l'ensemble des personnes âgées de plus de 65 ans qui pourraient se trouver en situation de danger en cas de canicule.

La mairie en liaison avec le C.C.A.S. a contacté les personnes âgées concernées pour les inviter à se faire connaître auprès des services de la mairie, si elles le souhaitent, pour les informer, les aider ou les soutenir.

De même, chacun d'entre nous (parents, amis, voisins...) peut aider ou signaler toute personne fragilisée qui pourrait l'être davantage par les effets de la canicule.

L'esprit de solidarité entre voisins et entre concitoyens permet de rompre l'isolement et évite de vivre des situations difficiles.

Vie Economique

Restaurant Asiatique

Depuis début juin, Monsieur et Madame DINH ont ouvert " Soleil d'Asie " un tout nouveau restaurant situé aux " Clairs Chênes ".

Leur carte étant très variée, les convives pourront choisir entre des plats de cuisine française et de cuisine vietnamienne.

Nous leur souhaitons la bienvenue à CHAVIGNY et tout le succès pour leur restaurant.

Saint Honoré de Bronze

Stéphane LAMBERT, boulanger et patron de la boulangerie installée rue de Nancy a remporté le " Saint-Honoré de bronze " en se classant 3ème dans le concours du meilleur pâté lorrain, lors de la Foire Internationale de Nancy 2005 (Saint Honoré est le saint patron des boulangers).

Ce n'est pas le premier prix que Stéphane LAMBERT remporte. En 2004, c'est la baguette d'or que le Syndicat de la boulangerie lui remettait.

Ces prix récompensent la qualité des produits fabriqués par Stéphane LAMBERT.

Félicitations.

Conseils Municipaux

Voici quelques délibérations et informations des séances du 13 mai et 17 juin 2005.

Étude de faisabilité financière et technique d'un équipement socio-éducatif et culturel :

Monsieur François NEDEY rappelle le dossier d'Avant-Projet Sommaire établi récemment, relatif à la création d'un équipement socio-éducatif et culturel, sur la commune. En effet, le déficit des structures sur la commune est important, et la nature des locaux disparates, disséminés sur l'ensemble de la commune, ne favorise pas l'éclosion de projets collectifs. Aucun équipement ne permet de répondre aux besoins socio-éducatifs et culturels, notamment en matière d'animation. Les besoins recensés, lors d'une enquête menée auprès des associations, vont de la petite enfance aux personnes âgées, à savoir :

- Accueil de la cantine scolaire
- Salle de motricité pour l'Ecole Élémentaire
- Accueil d'activités type CLSH
- Salle de concerts et de spectacles
- Accueil des animations des Associations
- Lieu d'expositions et de réunions
- Animation petite enfance, jeunesse et personnes âgées
- Accueil des activités décentralisées de l'école de musique communautaire.

Il rappelle, également, les objectifs généraux de ce projet d'équipement, à savoir :

- Regrouper au sein d'un équipement collectif commun, l'ensemble des activités socio-éducatives et culturelles, notamment en matière d'animation,
- Créer un pôle d'accueil " petite enfance " ouvert aux assistantes maternelles,
- Favoriser la cohésion sociale, en renforçant les liens intergénérationnels.

(Unanimité)

Adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes :

M. François Nedey précise que l'ANACEJ dispense, notamment, des cours de formation concernant les modalités de mise en place d'un Conseil d'enfants et / ou de jeunes, pour les élus, animateurs... qui le souhaitent. (Unanimité)

Ravalement de façades, délimitation du périmètre :

Dans le cadre du programme de ravalement de façades, une campagne plus incitative sur les centres villes et sur les façades, ayant un caractère patrimonial à préserver, est engagée, entraînant une délimitation d'un périmètre bien défini.

L'aide financière, octroyée aux propriétaires de ces immeubles, pouvant aller de 1500 à 2500 €, sous réserve d'un minimum de 110 m² de surface de façades (y compris les pignons).

Le périmètre arrêté est le suivant :

- Rue de Nancy :
 - n° pairs : 12-20-24-26-34-36-38-40-42-48-50-52
 - n° impairs : 1-17-21-25-35-37-39-41-43-45-47-49
- Rue de Neuves-Maisons :
 - n° pairs : 4-6-10-14-16-18-26
 - n° impairs : 5-7-11-15-17
- Place de la Résistance : n°3 uniquement
- Rue des Ecoles : n°1 uniquement

(15 voix " Pour " et 1 " Abstention ")

Création de deux postes d'Agent d'Entretien :

Suite aux départs de M. Connat au 01/01/2005, pour la C.C.M.M. et de M. Serra, au 01/11/2004, pour une mise en disponibilité, il est nécessaire de recruter deux agents au sein du Service Technique. Il est donc créé, à compter du 1er juillet 2005, deux postes d'Agent d'Entretien, à temps complet. (Unanimité)

Convention d'accompagnement (CAUE) pour les travaux relatifs au cimetière :

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) a présenté un projet de convention qui a pour mission d'accompagner la collectivité dans ses travaux, notamment, lors du diagnostic paysager sur les abords, les accès et l'intérieur du cimetière. (Unanimité)

Convention d'animation commune à Chavigny / Messein / Richardménil :

À l'initiative des animateurs jeunesse des communes de Chavigny / Messein / Richardménil, un projet de convention d'animation a été établi pour chaque commune afin de mettre en place des activités destinées aux adolescents dans les trois localités. Les activités seront validées par un comité de pilotage et leur financement sera validé par les communes. Chaque commune aura sa propre convention ; pour Chavigny, c'est l'Association " Foyer Rural " qui est partenaire. Le financement des activités a été inscrit au Budget Primitif 2005 (1000 € seront versés en début de programme et 988 € en fin de programme). (Unanimité)

Travaux en forêt communale :

Une opération de conversion en futaie feuillue par régénération naturelle, sur la parcelle cadastrée A-18, parcelle forestière n°39 (travaux hors tempête), d'un coût de 9.507,50 € (HT), est subventionnée à hauteur de 50 %. (Unanimité)

Informations diverses :

La Préfecture de la Meuse a adressé, à la commune, un dossier pour Enquête Publique (20/06 au 22/07/2005), concernant une installation classée soumise à autorisation. Il s'agit de créer un atelier de 260 vaches laitières en Meuse, avec épandage des effluents sur des communes de la Meuse et de Meurthe et Moselle, notamment Chavigny. Ce dossier examiné par certains élus, semble incomplet : n'est pas joint le plan cadastral des terrains du plateau concernés. Un large débat s'instaure au cours duquel chacun donne son avis, ses craintes, ses opinions sur les conséquences de cet épandage sur le plateau sous lequel sont stockées les réserves d'eau de la commune. Il est convenu d'agir, le plus rapidement possible, pour empêcher cet épandage sur Chavigny.

Du côté des Associations

Le Comité des Fêtes

Grand vide-greniers

Après plusieurs années d'interruption, le Comité des Fêtes a relancé son traditionnel vide-greniers le dimanche 22 mai, avec la participation du Foyer rural. Le soleil ne s'était pas encore levé que les premiers chineurs avaient déjà investi le site à la recherche de la perle rare. Une centaine d'exposants dont la moitié de chaviniens ont débarrassé leurs bric-à-brac.

Tout au long de la journée, les affaires allèrent bon train tandis que des batteries fanfares, présentes dans le cadre de l'événement culturel de la CCMM, circulaient entre les stands.

Malheureusement, la météo, pourtant clémente jusque là, est venue perturber le bon cours de cette manifestation en fin d'après-midi, contraignant les exposants à protéger puis à remballer leurs marchandises.



Devant ce succès, nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

Fête de la Saint-Jean et de la Musique

Le soir du samedi 18 juin, le Comité des Fêtes a organisé les festivités liées à la Fête de la Saint Jean et à la Fête de la musique sur la place communale.

Cette année a vu la prestation inédite à Chavigny du groupe "**Big Bang**" au rock endiablé des années 1970-1980 et le retour des danseurs de hip-hop de la compagnie de danse Marie-Claude Deluce, particulièrement impressionnants alors qu'ils évoluaient sur un sol bétonné dont ils n'ont pas l'habitude.

Le groupe folk "**Le Petit Gris**" fit danser les amateurs de folk auxquels se sont joints volontiers des non initiés et des danseurs de la compagnie Marie-Claude Deluce, prouvant encore ainsi, si besoin était, que la Fête de la musique permet à tous de goûter à l'enivrement de tous les styles de musique.

Le traditionnel feu de la Saint Jean avait cette année la forme d'un château fort avec ses deux tours latérales et son donjon. Le bûcher particulièrement vif illumina la place communale, mettant à bas les puissantes fortifications et fondations du château. La soirée se termina sur un duo, avec Yvan au violon et Israël à la guitare.



Le Comité des Fêtes tient tout particulièrement à remercier une nouvelle fois l'ensemble des artistes qui sont venus se produire ce soir-là sur la scène étoilée de la place communale.

Tennis Communal (SLUC aux Clairs-Chênes)

Les courts de tennis en plein air sont ouverts. Tous les habitants de la commune désirant pratiquer le tennis, peuvent disposer des courts en plein air réservés aux titulaires de la carte d'ayant droit " Chavigny-Tennis " (participation aux frais de gestion : 7 € par carte).

Cette carte est à retirer auprès de Mme Marie-Rose Fournier, 18 La Presle.

Munissez-vous d'une **photo d'identité** et d'une **pièce justifiant le domicile à Chavigny**.

Utilisation des courts :

- du lundi au vendredi : courts n°4 et 5 de 8h30 à 12h30,
- samedi : court n°4 de 15h30 à 22h30,
court n°5 de 8h30 à 22h30,
- dimanche : court n°5 de 15h30 à 22h30.

En dehors de ces horaires réservés à Chavigny, il est possible de jouer, en réglant la location horaire à savoir 6,50 € en semaine de 8h30 à 16h30 et 11 € en semaine de 17h30 à 21h30, le week-end et les jours fériés.

Pour réserver un court les joueurs s'inscrivent sur le planning dans les tranches horaires marquées " Chavigny " dans le club-house du tennis. Cette réservation peut se faire sur place ou par téléphone (03.83.44.60.78). Il faut deux titulaires de la carte " Chavigny-Tennis " pour occuper un court. Toutefois, on peut venir avec un invité : celui-ci devra payer le demi-tarif de la location horaire correspondante soit 3,25 € en semaine avant 16h30 et 5,50 € après 16h30 en semaine et le week-end. D'autre part, si un ayant droit de Chavigny désire jouer régulièrement avec un ou plusieurs partenaires extérieurs à la commune, il peut demander la carte avec " Jocker " lui donnant droit de jouer sur les terrains réservés à Chavigny, avec le partenaire de son choix.

Tarif du supplément " Jocker " : Adultes.....23 € ; Jeunes(- de 18 ans).....15 €

Rappel du règlement :

1. Avant de pénétrer sur le court, mettre les deux cartes (ou une seule carte "Jocker") au tableau prévu à cet effet à l'entrée des courts.
2. Arroser le court par temps sec avant de commencer à jouer.
3. Après le jeu, remettre le terrain en état en passant le filet et balayer les lignes.

Attention : les chaussures de jogging sont interdites pour jouer sur les terrains en terre battue.

Le Foyer Rural

La longue marche

Dimanche 19 juin, le club des randonneurs effectuait sous un soleil de plomb, une marche à la journée dans la petite suisse lorraine.

Jean-Louis Mascré a entraîné la dizaine d'inconditionnels sur le circuit des moulins, avec quelques petits écarts pour admirer quelques curiosités supplémentaires, soit dix-sept kilomètres en tout. Ça vaut le détour : La traversée de villages pittoresques (Gézoncourt, Griscourt, Martincourt...), la découverte du château de Pierrefort, des moulins bien sûr et une multitude de petites choses bien singulières nous ont tous intéressés.



Le pique-nique de midi était le bienvenu au frais près d'une retenue d'eau.

On en redemande.

CLSH

C'est parti depuis le 4 juillet, vers de fascinantes aventures avec Jules Vernes.

Sans doute en avez-vous eu des échos grâce au journal "Le Petit Jules", édité par les enfants du centre chaque semaine.

Ils vous invitent au spectacle qu'ils produiront sur la place communale le vendredi 29 Juillet à 18h00.

La décoration sera inspirée elle aussi des voyages extraordinaires de notre illustre écrivain.

NB : il reste encore au CLSH quelques places disponibles pour la dernière semaine (du 24 au 29 juillet)

Renseignements : Matthieu Friren, 06 26 08 04 38

Transports

Un véritable réseau de transport à la rentrée...

La Communauté de communes Moselle et Madon crée son réseau de transport en commun. Ce dernier viendra en complément de la ligne 14 existante et assurera une desserte interne sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.



Dès la rentrée de septembre, des minibus circuleront à horaires réguliers du lundi au samedi sur tout le territoire. Tous les habitants auront ainsi accès aux commerces, zones d'activités et services communautaires.

Les transports en commun en Moselle et Madon, c'est dès le mois de septembre :

- 2 lignes régulières
- 1 ligne fonctionnant à la demande
- 12 communes desservies
- 6 à 8 allers-retours quotidiens
- un service fonctionnant toute l'année 6 jours sur 7
- des tarifs attractifs
- des rabattements vers les gares, vers la ligne 14 pour assurer une correspondance optimale ainsi que la desserte des centres de vie.

Les horaires et toutes les informations pratiques vous parviendront dans le courant de l'été...

LE RÉSEAU

LIGNES REGULIERES	Ligne 1 Est-Ouest	Maron - Chaligny - Neuves-Maisons - Messein - Richardménil
	Ligne 2 Nord-Sud	Chavigny - Neuves-Maisons - Pont- Saint-Vincent - Bainville-sur-Madon - Maizières - Viterne



Avec 6 à 8 allers-retours quotidiens, ce service régulier fonctionne toute l'année, du lundi au samedi hors jours fériés.

TRANSPORT A LA DEMANDE	Ligne 3	Thélod - Xeuilley - Bainville-sur-Madon - Pont-Saint-Vincent - Neuves-Maisons
	A la demande	



Et pour CHAVIGNY ?

La commune de Chavigny bénéficiera de 8 allers-retours par jour vers Viterne via Neuves-Maisons (ligne 2). Son terminus se fera rue du Pré Lassé.

De plus, un service supplémentaire de la ligne 14 sera mis en place, dès la rentrée en direction de Nancy, le matin entre 7h15 et 7h32. Chavigny devient ainsi la Commune de la CCMM la mieux desservie...

LA TARIFICATION

Les usagers des lignes 1, 2 et 3 bénéficient des mêmes tarifs. Un ticket est valable 1 heure sur les lignes du réseau communautaire.

Pour les voyages occasionnels			Pour les voyages réguliers : les abonnements mensuels	
Ticket à l'unité	1,20 €		Tarif normal	31 €
Carnet 10 tickets	8,50 €		Tarif jeune (collégiens, lycéens, étudiants)	27 €
Carnet 10 tickets réduits	7,50 €		Tarif réduit (Carte CMU, famille nombreuse,	27 €

Divers

Référendum du 29 mai 2005

La question posée étant : " Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ? ", les résultats sont :

<u>Inscrits :</u>	1105
<u>Votants :</u>	835
<u>Exprimés :</u>	815
<u>Qui :</u>	367
<u>Non :</u>	448

Bientôt une aire de jeux pour enfants rue de Châtel

Vendredi 1er juillet, la municipalité organisait une réunion publique pour présenter aux chavinéens, le projet d'une aire de jeux pour enfants et recueillir leurs avis.

Guy GEORGE, le maire, rappela que la création d'une aire de jeux pour enfants était un engagement de l'équipe municipale prévu dans le programme pour les élections de 2001.

René DENILLE, conseiller délégué, présenta ensuite, au nom de la commission Vie Sociale et Solidarité, le projet et ses objectifs :

- L'aire de jeux devait se situer au centre du village sur le chemin des écoliers
- Elle devait être un lieu ouvert où les enfants de 18 mois à 8 ans pourraient évoluer au milieu des jeux.

Les membres de la commission, après avoir envisagé d'installer l'aire sur la parcelle située à côté de la fontaine de la place de l'église (le propriétaire ne souhaitant pas la louer ni la vendre), se sont tournés vers Batigère, société H.L.M., propriétaire de la résidence du Châtel pour un partenariat. Les responsables de cette société ont accepté en proposant de rétrocéder à la mairie une partie du terrain situé derrière la résidence du Châtel d'une superficie de 225m².

Après consultation auprès de 3 entreprises spécialisées dans les jeux pour enfants, la société M.E.L. Environnement System a été retenue.

Elle installera un ensemble composé de 3 jeux sur ressort (de 18 mois à 6-8 ans), d'une petite cabane (2 à 8 ans) et d'un petit château avec un toboggan et un mur d'escalade (2 à 8 ans) pour un coût total de 16 000 euros.

Les personnes présentes ont exprimé leur satisfaction pour le projet ; des locataires de la résidence du Châtel regrettant même que cela se réalise seulement aujourd'hui. Ces derniers ayant demandé l'installation de jeux pour enfants, à leur bailleur Batigère il y a plus de 10 ans, sans succès.

Le débat s'est engagé ensuite sur la présence actuelle, près de la future aire de jeux, de jeunes, la nuit, qui créent parfois des nuisances sonores et matérielles. La mairie demandera à la gendarmerie de surveiller régulièrement les lieux.

D'autres thèmes furent abordés par les habitants :

- Entretien de l'aire de jeux : il sera effectué par les services techniques municipaux
- Installation de balançoires : le budget alloué au projet et la surface du terrain ne permettaient pas d'en intégrer et pour des problèmes de sécurité la commission n'a pas souhaité en installer.
- Projets futurs d'emplacements d'aire de jeux pour enfants : un emplacement est envisagé sur la Z.A.C. Haldat-Tram.

L'ouverture de l'aire de jeux est prévue pour la rentrée scolaire en septembre.

FICMM

Citoyennes, citoyens : à vos projets

Avis à la population du territoire Moselle et Madon : le FICMM est né ! Le Fond d'Initiatives Citoyennes Moselle et Madon s'adresse aux habitants ayant envie de mener des projets "citoyens" à budget modeste. Est considéré comme "citoyen", tout projet visant à améliorer la vie quotidienne, le lien social, l'esprit de solidarité dans les quartiers, les communes ou sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Qu'il soit rattaché ou non à une association 1901, tout groupe d'habitants peut bénéficier rapidement d'un petit financement à condition de procéder par étapes et de respecter quelques règles élémentaires. En effet, le fonctionnement du FICMM est très simple, très souple et très rapide dans l'attribution de subventions, mais il demande tout de même un effort aux habitants dans l'élaboration, dans la présentation et dans la réalisation de leurs projets.

Comment s'y prendre ? Tout d'abord, les habitants devront avoir une idée collective, car aucun projet individuel ne sera accepté.

Ensuite, le plus tôt possible, il devront prendre contact avec le chef de projet chargé du suivi administratif du FICMM à la communauté de communes. Son rôle consiste à informer et accompagner les porteurs de projets citoyens, afin de leur éviter un rejet de leur dossier.

Puis, lorsque le projet est prêt et que la fiche de présentation est complète, les habitants sont invités à venir les présenter eux-mêmes au comité de promotion des projets du FICMM qui se réunit le premier lundi de chaque mois. C'est ce comité, composé uniquement d'habitants, qui décide d'accorder ou non la subvention en fonction des critères suivants : le projet est-il collectif ? Mixte (âges, sexes, catégories sociales, cultures) ? Ouvert au plus grand nombre ? Favorise-t'il le dialogue et la (re)connaissance de l' "autre" ? Le comité sera également attentif à la créativité, à l'originalité, à la nouveauté ("premières éditions"), à l'innovation.

Dernier point important : le FICMM ne financera ni le fonctionnement des associations, ni les projets déjà subventionnés pour le même objet par la CCMM et/ou par le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Pour tout renseignement, contacter **M. Sylvain Aubert** au **03.83.26.01.51** ou écrivez à saubert@cc-mosellemadon.fr

Vivre Ensemble

Tondeuses, motocultures,...

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être réalisés que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 20H00
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Déchetterie

La déchetterie de la Communauté de Communes Moselle et Madon est à votre disposition à Neuves-Maisons 832 rue Nicolas Cugnot Z.I. Louis Pasteur :

- du lundi au vendredi de 13H30 à 19H00
- le samedi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H00
- le dimanche de 9H00 à 12H00

Opération tranquillité vacances 2005

La gendarmerie nationale reconduit l'opération tranquillité vacances, en collaboration avec notre commune. Vous pouvez vous associer à cette démarche qui vise à prévenir les vols et les incivilités en remplissant le formulaire ci-contre et en vous procurant la plaquette informative remplie de conseils pratiques. Le formulaire est à retourner et la plaquette est à retirer, soit en mairie, soit à la brigade de gendarmerie de Neuves-Maisons.

Opération tranquillité 2005

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Votre maison est-elle équipée d'une alarme? OUI NON

Vos voisins sont-ils informés de votre absence? OUI NON

Avez-vous déjà été victime de cambriolage? OUI NON
(si oui, préciser l'année _____)

Personne à prévenir ou ayant les clefs en cas d'incident:

NOM _____ Prénom _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Où pouvons-nous vous contacter sur votre lieu de vacances?

Adresse: _____

Téléphone: _____

Environnement

Deux journées environnement étaient programmées par la Commission Environnement pour 2005

- Le **samedi 11 juin** une journée environnement **pour les adultes**

Une dizaine de bénévoles étaient présents au rendez-vous sur la place communale dès 9h du matin.

Encadrés par le maire Guy George et quelques élus, accompagnés de deux employés du service technique pour la manipulation des outils motorisés (débrousaillouse, tronçonneuse), l'équipe a entrepris le nettoyage de plusieurs sentiers communaux : le premier allant du quartier St-Blaise et rejoignant l'ancienne voie du tram. Ce sentier non pratiqué

depuis de nombreuses années a nécessité de gros efforts à l'équipe de bénévoles pour le rendre praticable. Le second, qui coupe la boucle de la rue du Haldat et qui se prolonge jusqu'à l'impasse Jean Jaurès, déjà nettoyé l'an passé, nécessitait un simple fauchage et taillage des rejets. Les travaux terminés, tout le monde s'est retrouvé sous le chapiteau pour déguster un barbecue offert par la municipalité, satisfaite du travail accompli dans une excellente ambiance.

- Le **samedi 18 juin** sous un soleil ardent c'est autour de Mario Villa, 1er adjoint, et de quelques élus, que l'école élémentaire s'engageait concrètement dans une opération propreté basée sur le tri sélectif. **Une centaine d'élèves** encadrés par leurs enseignants et quelques parents, des bénévoles et des élus ont nettoyé l'ancienne voie du " Coucou ", du collège Callot au carreau de la mine.



Les enfants étaient équipés de tee-shirts et de gants, de sacs de différentes couleurs, offerts par la commission environnement, ce qui leur a permis de sélectionner papier, plastique, verre et autres produits.

Malgré la chaleur, l'opération s'est déroulée dans la bonne humeur. Elle a permis de récupérer un tas de matériaux insoupçonnés.

C'est avec leur butin que nos ambassadeurs du tri assoiffés et l'estomac creux se sont retrouvés sous le préau de

l'école élémentaire pour déguster une collation offerte par la municipalité.



Fleurissement

La municipalité a réalisé cette année un effort supplémentaire sur la qualité du fleurissement, notamment sur le centre du village (place du Chatel et de l'Eglise).

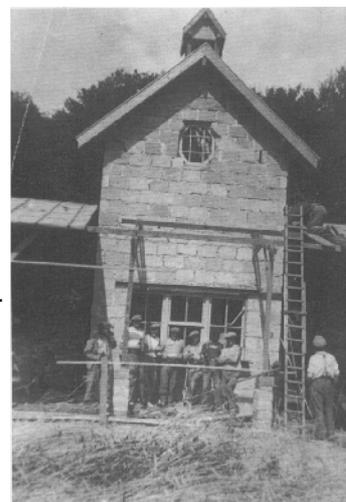
C'est Olivier Lignier, employé saisonnier, qui s'est occupé du fleurissement et on ne peut que le féliciter pour ses compétences dans le choix et l'entretien des fleurs. Il est à noter que l'acquisition du tracteur avec sa tonne d'eau facilite un arrosage régulier.

Quelques incivilités sporadiques sont à noter, si vous en êtes témoin, ne laissez pas faire, la qualité de vie d'un village est l'affaire de tous.

Un peu d'histoire

La colonie de vacances de la Forestière

Vers 1932, Alphonse Wagné, ingénieur des aciéries de Neuves-Maisons entreprend avec des ouvriers de l'atelier central la construction d'une colonie de vacances pour les enfants des environs, à l'extrémité du plateau de Brabois. René Legrand, directeur de l'école de garçons du Centre à Neuves-Maisons, sera directeur de la colonie, Alphonse Wagné, chef des travaux. Encadrés par des moniteurs, pour la plupart enseignants, les enfants respireront l'air pur de la forêt, s'initieront à la vie d'équipe, pourront pratiquer des sports, partir en randonnée et pique-nique, s'exercer aux travaux manuels, chanter, danser, pratiquer des jeux de société, se détendre. À l'époque, le tramway desservait cet endroit idyllique. Il n'y avait pas la pollution routière d'aujourd'hui.



Agenda

Vendredi 29 juillet

Vendredi 2 septembre

Mardi 13 septembre

Dimanche 25 septembre

Spectacle de clôture du CLSH

Rentrée des classes

Bibliobus, place de l'église de 16h00 à 17h30

Rallye pédestre, rendez-vous à la salle du Pressoir à 14h00

Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra en octobre . Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 30 septembre .